

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

**COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL
du 17 Février 2015 à 17H00 à BALBIGNY**

Présents : Mmes Brigitte BRATKO, Simone COUBLE, Sylvie ROBERT, MM. Georges BERNAT, Michel BRUN, Pierre COLOMBAT, Paul DELOIRE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Bernard MIOCHE, Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Jean-Luc POYADE, Marc RODRIGUE, Pascal VELUIRE.

Excusés : Mmes Véronique CHAVEROT, Denise MAYEN, MM. Alain BERAUD, Ludovic BUISSON, Hubert COUDOUR, Jean-Paul JUSSELME, Marcel GEAY, Jean-Michel MERLE, Christian MOLLARD, Hubert ROFFAT, Jean-Pierre TAITE, Jean-Claude TISSOT.

Pouvoir de :

- Monsieur Jean-Paul JUSSELME à Monsieur Jean-François NEYRAND.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Madame Sylvie ROBERT est nommée Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (1 au total). 15 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 17 Décembre 2014 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Débat d'orientations Budgétaires
2. Questions diverses

1 – Débat d'orientations Budgétaires

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat comprend une commune de plus de 3 500 habitants. A ce titre, un débat au sein du Comité syndical doit avoir lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le vote du budget aura lieu le 24 Mars prochain.

Un document rappelant les prévisions budgétaires de 2014, informant des crédits consommés sur 2014 et présentant une proposition de Budget primitif prévisionnel pour l'année 2015 a été joint à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant le Comité syndical.

Monsieur le Président signale que cette proposition a été étudiée en Bureau le 6 Février 2014.

Madame Estelle BOMBENON présente cette proposition.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Un ajustement est à opérer à l'Article 6574- Subvention de fonctionnement aux associations- car les 140 000 euros inscrits intègre la cotisation de 2000 euros pour l'adhésion à Epures. Or, cette cotisation a été prévue à l'Article 6281- Concours divers (cotisation...).

Les études engagées ont bien été prises en compte à l'article 617 (Chapitre 011) : l'évaluation environnementale (30 000 euros), l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable (environ 2000 euros) et l'étude gisement foncier (8000 euros).

Il est proposé de conserver une marge financière qui permettra au syndicat d'engager des dépenses liés à des études complémentaires qui s'avèreraient indispensables à l'arrêt du dossier de SCOT dans les délais visés.

Est de nouveau évoqué l'avenant de l'EPORA auquel le comité syndical avait donné une suite défavorable le 17 Décembre 2014.

Il est demandé à Madame BOMBENON d'analyser la convention signée avec l'EPORA pour vérifier la nécessité d'un avenant. Ce point sera éventuellement remis à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Il est rappelé que le budget du syndicat est voté par chapitre. Par ailleurs, le projet de budget débattu ce jour permettra de couvrir une dépense supplémentaire d'environ 2 700 euros si le syndicat venait à revoir sa décision concernant l'avenant proposé par l'EPORA.

L'enveloppe globale de la contribution des EPCI a été maintenue au même niveau que l'année précédente. Néanmoins, chaque collectivité contribuant au prorata de son niveau de population (règle issue d'une convention liant le syndicat à ses collectivités membres), les dernières données du recensement Insee seront prises en compte pour définir précisément la répartition entre les EPCI.

Le syndicat espère percevoir une subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de l'étude adéquation Besoins/ Ressources en eau potable des collectivités membres du SCOT de 15 000€ mais il est proposé de ne pas la prévoir en recette sur l'année 2015 au regard des incertitudes liées à la finalisation de l'étude avec SAFEGE afin de ne pas mettre le syndicat en difficultés. Ce principe est accepté.

A l'unanimité des délégués présents, le Comité syndical demande à Monsieur le Président de préparer le Budget 2015 sur la base de la proposition présentée et débattue ce jour.

2 – Questions diverses

- Demande de dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme par la commune de Salvizinet.

Monsieur le Président rappelle que la commune de Salvizinet avait demandé une dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme. Le compte rendu de la décision du Président prise dans le cadre de sa délégation avait été présenté en comité syndical le 17 Décembre 2014 : la dérogation concernant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUc en bordure de route départementale, créant une « dent creuse », avait été refusée.

Sur sa demande, monsieur le Maire de Salvizinet a rencontré le Président et les membres de la Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR) le 6 Février 2015 et a proposé d'intervertir les zones AUc et AU de manière à prévoir l'extension urbaine dans la continuité directe du centre-bourg.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Après débat, les membres de la CADUR réunis le 13 Février dernier sont favorables à cette nouvelle demande de dérogation dans la mesure où est envisagé le reclassement de la zone AU en zone agricole.

Monsieur le Maire de Salvizinet acceptant de reclasser la zone AU en zone agricole, monsieur le Président informe le comité syndical qu'il propose d'accepter cette dérogation.

Aucune objection n'est formulée. La dérogation demandée sera acceptée.

- **Point sur l'étude Adéquation besoins/ ressources en eau potable**

Pour information, le syndicat a formulé les demandes complémentaires auprès des gestionnaires AEP dans l'objectif de sortir de l'impasse avec SAFEGE et permettre l'achèvement de l'étude dans les meilleurs délais.

- **Point sur l'Évaluation environnementale du SCOT**

Pour information, le Bureau d'études INDDIGO, en charge de l'évaluation environnementale du SCOT, présentera en Bureau syndical, le 6 Mars prochain, l'avancée des travaux avant que ne soit prévu un échange avec le comité syndical sur le sujet.

